



GARAGE DU LION.ch

AGENT PEUGEOT · CAMPING-CARS

Location

VW T6 California Ocean



Volkswagen



www.garagedulion.ch

Chemin du Repos 2 · 2710 Tavannes

Tél. +41 (0)32 481 28 72 ·

info@garagedulion.ch

Tarif de location

Volkswagen T6 California Ocean

Saison	Jour 250 km	1 sem. 1'600 km	2 sem. 3'200 km	3 sem. 4'800 km	4 sem. 6'400 km	+ p/km
Hiver						
Printemps	180.-	960.-	1'790.-	2'790.-	3'660.-	-.70
Automne						
Eté	210.-	1'170.-	2'190.-	3'260.-	4'270.-	-.70

Nos véhicules de location sont à vendre en fin de saison. Renseignez-vous au sujet de nos offres très intéressantes !

SAISON

- **Hiver** : novembre, décembre, janvier, février, mars
- **Printemps** : avril, mai
- **Automne** : septembre, octobre
- **Eté** : juin, juillet, août

A partir de 2 semaines de location, possibilité d'un prix forfaitaire pour un kilométrage illimité : Tous les modèles = + CHF 45.- par jour.

Nous garantissons des camping-cars récents de toute première qualité, très soignés, avec un aménagement intérieur et un équipement impeccable.

ÉQUIPEMENT INCLUS

Store extérieur, rallonge et raccords électriques, radio-CD, table et chaises, réservoir eau fraîche rempli, cales de roues, vignette autoroutière suisse.

OPTIONS

- 4x4, boîte automatique DSG 40.-/semaine ou 10.-/jour
- Gaz campingaz 2.75 l (retour obligatoire) 40.-
- Porte-vélos extérieur sur attelage 40.-/semaine ou 15.-/jour
- Roues hiver 40.-/semaine ou 10.-/jour

CONDITIONS GÉNÉRALES GARAGE DU LION

DURÉE DE LA LOCATION

- 1 semaine = 6 ½ jours • **Pâques** 4 ½ jours
- 2 semaines = 13 jours • **Ascension** 4 ½ jours
- 3 semaines = 20 jours • **Pentecôte** 3 ½ jours
- 4 semaines = 27 jours • **Jeûne fédéral** 3 ½ jours

Week-end = 2 ½ jours du vendredi 14h00 au lundi 10h00 (sauf période de vacances scolaires)

Durant les vacances scolaires d'été, les camping-cars ne peuvent être loués **qu'à partir de 2 semaines**, sauf exception et selon entente préalable.

Prise en charge du véhicule : le vendredi après-midi (horaire selon contrat).

Restitution du véhicule : le vendredi matin (horaire selon contrat).

Chaque heure de retard sans accord préalable sera facturée CHF 50.-.

La prise en charge du véhicule se fait au Garage du Lion à Tavannes, derrière la station Shell.

RÉSERVATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

CHF 1'500.- de caution couvrant partiellement la franchise et l'équipement sont à payer lors de la signature du contrat (argent liquide ou virement bancaire). La caution sera remboursée au plus tard 2 semaines après le retour, pour autant que le véhicule soit rendu sans dégâts et propre, avec son équipement complet. **Le montant total de la location est à régler 31 jours avant le départ.**

SONT INCLUS DANS NOS TARIFS

- Assurance responsabilité civile illimitée pour le véhicule (franchise CHF 1500.- *par événement*).
- Assurance casco totale pour le véhicule (franchise CHF 1500.- *par événement*).
- Le véhicule est assuré sans franchise dans les cas suivants : vol avec effraction, incendie, dégâts dus à la nature et dégâts commis par le gibier.
- Assurance « Intertours-Winterthur » comprenant : assistance à l'étranger (*rapatriement du véhicule, non des personnes*) en cas de panne, d'accident ou de vol du véhicule.
- Place de parc pour votre véhicule privé durant votre séjour (à vos risques).

Tous les prix s'entendent TVA incluse.

NE SONT PAS COMPRIS DANS NOS PRIX

- Diesel
- Kilomètres supplémentaires
- Franchise pour les assurances en cas d'accident (voir ci-dessus)
- Assurance annulation
- Assurance rapatriement des personnes
- Assurance vol pour vos effets personnels
- Gaz
- Contraventions
- Dommages dus à la négligence du locataire exclus de l'assurance !
- Frais administratifs CHF 100.- (non remboursé en cas d'annulation)

Perte de bonus chez notre assureur : un sinistre, quel qu'il soit, engendre en général, du côté des assurances, une perte de bonus et, partant, une augmentation de primes pendant 4 ans. Cas échéant, le loueur se réserve le droit de demander au locataire, sur la base d'un décompte de l'assurance, de prendre en charge l'augmentation de primes découlant du sinistre qu'il a causé.

Le nettoyage du véhicule n'est pas compris dans le prix de location. Le locataire s'engage à nous restituer le camping-car dans le même état que lors de la prise en charge. Si l'intérieur ainsi que la carrosserie ne sont pas ou mal nettoyés, les frais de nettoyage seront facturés au locataire, soit : carrosserie : dès CHF 150.- / nettoyage intérieur : dès CHF 150.-.

IL VOUS RESTE À PRÉVOIR

- Draps ou sacs de couchage, linge de cuisine

ANNULATION

- Jusqu'à 61 jours avant le départ 20 % de frais
- De 60 à 31 jours avant le départ 50 % de frais
- De 30 jours avant jusqu'au jour du départ 100 % de frais
- Non-commencement de la location sans annulation préalable 100 % de frais

Avez-vous une assurance annulation ?

GÉNÉRALITÉS

Le locataire (conducteur) doit être en possession d'un **permis de conduire valable depuis 2 ans** (joindre copie) pour véhicules jusqu'à 3,5 t. Age minimum **23 ans**. Le véhicule doit obligatoirement être conduit par une des personnes mentionnées dans le contrat. Il est interdit d'effectuer des trajets contre rémunération, de louer le véhicule à d'autres personnes ou de donner des cours de conduite.

Le locataire fait attention au bon fonctionnement du véhicule. Les dégâts et défauts constatés sont à annoncer sans tarder au loueur. Le locataire contrôlera l'huile, l'eau du moteur et la pression des pneus lors de chaque plein de carburant.

Nous ne sommes pas responsables des désagréments causés par les diverses réparations (perte de temps, logement, etc).

Toute réparation effectuée hors du Garage du Lion supérieure à CHF 100.- peut être remboursée avec notre autorisation préalable et sur présentation de la quittance.

Nous nous réservons le droit de procéder à des changements de véhicules, avant le départ, et sans préavis, pour causes imprévues telles que défauts, accidents, etc.

Le loueur ne prend aucune responsabilité envers le locataire concernant des ennuis ou des pannes de tous genres provenant d'un accident ou d'un défaut, ou si, pour des raisons imprévues, il ne peut pas mettre ou met trop tard le véhicule à disposition.

Si le locataire ne peut pas rendre le véhicule (panne, accident, etc.) les frais supplémentaires qui ne sont pas remboursés par l'assurance rapatriement sont à sa charge.

Il est strictement interdit de fumer dans le véhicule.

Les animaux sont interdits dans le véhicule, sauf entente spéciale.

ACCIDENT

Lors d'un accident, le locataire doit tout de suite aviser la police et nos bureaux. Il doit insister sur la délivrance d'un rapport de police. Le locataire ou le conducteur ne peuvent donner un aveu de faute, ni verbal ni par écrit.

DÉGÂT INAPERÇU

Si nous constatons un dégât caché ou inaperçu, après le bouclage du décompte de location, le loueur a le droit de régression sur celui qui l'a provoqué et le rend responsable.

FOR JURIDIQUE

Pour tout litige découlant du présent contrat, le for juridique se trouve au domicile du loueur. Le locataire déclare expressément qu'il se soumettra aux décisions du for juridique précité, en renonçant au for juridique de son domicile.